

## RAPPORT

### DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A LA GOUVERNANCE ET AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES EXERCICE 2019 (ARTICLES 831-2 et 831-3 de l'AUDSCGIE)

Le présent rapport qui porte sur l'exercice 2019, a été établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales et GIE et dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

Il constitue une annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration et comporte cinq parties :

- I. L'organisation des travaux du Conseil et les conditions de leur préparation, ainsi que les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale ;
- II. Les procédures de contrôle interne mises en place ;
- III. Les indications concernant les règles et principes adoptés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.
- IV. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice
- V. Conclusion

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments ci-après relatifs à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Société et aux procédures de contrôle interne mises en place.

Le Président  
Le 10 juin 2020

**PREMIERE PARTIE :**  
**L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES CONDITIONS DE**  
**LEUR PREPARATION**

1. Missions, composition et modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil

1.1. Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi par la Loi, ses statuts et son règlement intérieur de pouvoirs spécifiques. Ainsi, le Conseil d'Administration a pour fonction entre autres :

- Définir et approuver la stratégie globale de la Société, son cadre général de gouvernance, sa culture d'entreprise ainsi que ses principes et ses valeurs.
- Assumer la responsabilité ultime de la solidité financière de la Société et de sa conformité aux dispositions légales et réglementaires régissant ses activités.
- S'impliquer de manière effective dans les activités de la Société, conformément à ses attributions légales, réglementaires et statutaires en s'informant des changements importants découlant de l'environnement économique ou opérationnel de l'établissement et en agissant en temps opportun pour protéger les intérêts à long terme de la Société.

1.2. Composition du Conseil (Cf. Annexe 1)

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration était composé de neuf membres :

- Monsieur Vincent LE GUENNOU
- Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM
- Monsieur Brice LODUGNON
- Monsieur William NKONTCHOU
- Madame Anne Claire GREMEAUX
- Monsieur M'Baye THIAM
- Monsieur François KLITTING
- Monsieur Alassane BA
- Madame Marie Ange SARAKA YAO

Le 10 décembre, le Conseil a connu le changement du représentant permanent de l'actionnaire majoritaire ECP Financial Holding LLC. Ainsi, Monsieur Hurley DODDY, ancien représentant permanent a cédé sa place à Madame Anne-Claire GREMEAUX, nouveau représentant permanent.

Conformément aux accords de gouvernance convenus entre les actionnaires de la Société, trois personnes physiques désignées par les actionnaires DEG, BIO et PROPARCO participent également aux réunions du Conseil d'Administration en qualité d'observateurs (*sans droit de vote*).

Le Conseil d'Administration compte deux femmes parmi ses membres, Mesdames Anne Claire GREMEAUX et Marie Ange SARAKA YAO, soit 23 % de son effectif.

Le Conseil d'Administration veille à ce que sa composition reflète équitablement les droits de vote que peuvent exercer ses actionnaires et l'internationalisation des activités du Groupe avec notamment la présence d'Administrateurs de nationalités et cultures différentes.

Le Conseil d'Administration s'attache également à ce que sa composition comprenne au moins 1/3 d'Administrateurs indépendants, selon les recommandations relatives à la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

Un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration débat chaque année sur le rapport du Comité des Nominations, de la situation d'indépendance de chaque Administrateur Indépendant au regard des critères posés par la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance.

Le Conseil d'Administration a considéré que trois (3) administrateurs sont qualifiés d'indépendants :

- Madame Marie-Ange SARAKA YAO,
- Monsieur François KLITTING
- Monsieur Alassane BA.

Les Administrateurs indépendants n'entretiennent pas de relations d'affaires avec la Société. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, à la date du 10 juin 2020 il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les Administrateurs indépendants et la Société.

### 1.3. Réunions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil arrête le calendrier de ses réunions dont la périodicité, sauf réunion urgente ou nécessaire dans l'intérêt de la Société, est trimestrielle. Il est normalement convoqué par lettre envoyée une dizaine de jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des Administrateurs sont joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent et au moins 48 heures avant la réunion du Conseil. Le Conseil d'Administration débat de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et procède à l'évaluation de ses travaux au moins une fois par an. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante.

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil s'est réuni à sept reprises aux dates ci-après : 29 janvier ; 19 février ; 29 avril ; 11 juillet ; 19 septembre ; 14 novembre ; et 10 décembre.

La durée moyenne des réunions est de 4h et le taux moyen de présence des administrateurs en séances ordinaires a été de 86%.

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses travaux à la gouvernance, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels, semestriels et de l'information réglementée, à la stratégie et à sa mise en œuvre et à la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle.

À chaque réunion du Conseil d'Administration il est fait un point à date sur l'activité et les résultats du Groupe. Un point annuel est également fait sur les financements mis en place ou renouvelés au cours de l'exercice.

Au plan de la gouvernance, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur l'indépendance de ses membres au regard des critères fixés par la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance.

Le Conseil d'Administration a examiné la synthèse de son autoévaluation et en suite, des axes d'amélioration qui ont été relevés, a défini son programme de travail pour l'année 2020.

Les Administrateurs perçoivent des indemnités de fonction dont le montant, fixé annuellement par l'Assemblée Générale, est réparti par le Conseil d'Administration. Le montant des indemnités de fonction versés aux Administrateurs a été régulièrement porté à la connaissance des commissaires aux comptes. En dehors des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration ci-avant rappelées fixées par les statuts de la Société, celui-ci s'est doté d'un Règlement Intérieur qui définit les droits et devoirs des Administrateurs (*Charte de l'Administrateur*) et précise les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés conformément aux statuts.

#### 1.4. Préparation des travaux et missions des comités spécialisés

Conformément aux dispositions des statuts et à la Loi, le Conseil s'est doté dans l'esprit de la bonne gouvernance d'entreprise de cinq comités spécialisés que sont : i) le Comité d'Audit, ii) le Comité des Risques, iii) le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination, iv) le Comité d'Investissement et de Stratégie, v) le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations.

Les attributions et les règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par leurs chartes qui ont été validées et adoptées par le Conseil. Ces chartes ont par ailleurs été mises en conformité avec les dispositions de la circulaire n° 01-2017/CB/C relative à la gouvernance des établissements de crédits et des compagnies financières.

## i. Le Comité d'Audit

---

Composition du Comité d'Audit		
Membres	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Brice LODUGNON	Président	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Alassane BA	Membre	Administrateur Indépendant
Sylvie MAHOU LOE	Secrétaire	Directrice de l'Audit

Le rôle du Comité d'Audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de sa mission de surveillance et contrôle qui porte notamment sur :

- La supervision du dispositif de contrôle interne de la banque ;
- L'approbation du plan d'audit à court et moyen termes et le budget subséquent ;
- L'examen de tous les rapports ou synthèses produits par la fonction Audit ;
- L'examen des reportings financiers ;
- L'examen du plan de mission, les rapports et recommandations des auditeurs externes ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des auditeurs internes et externes ;
- L'examen des comptes annuels individuels et consolidés et leur fiabilité ainsi que de la pertinence des informations financières produites ;
- L'avis donné sur le choix des Commissaires aux Comptes du Groupe et des filiales, ce choix étant validé par le Conseil d'Administration du Groupe ou de la filiale, le cas échéant.

Le Comité d'Audit s'est réuni à sept (07) reprises au cours de l'année 2019, les 24 janvier, 16 avril, 26 avril, 31 juillet, 02 septembre, 13 septembre, et le 03 décembre. Le taux de présence des membres a été de 94,33 %. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, hors sujets légaux, ont été d'ordre financier (*notation financière*), réglementaire (*Mise à jour des Procédures de consolidation, PCB révisé, IFRS, suivi des recommandations du Collège des superviseurs, validation du Manuel du Programme d'Assurance et d'Amélioration Qualité (QAIP)*), révision des chartes d'audit interne et du Comité d'Audit, validation de charte des fonctions de contrôle, sécuritaire (*sécurité système d'information*).

## ii. Le Comité des Risques

---

Composition du Comité des Risques		
Membres	Fonction au sein du Comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Mbaye THIAM	Président	Administrateur
William NKONTCHOU	Membre	Administrateur
Francois KLITTING	Membre	Administrateur Indépendant
Assiba KOUASSI	Secrétaire	Directeur des risques

Le rôle du Comité des Risques consiste à assister le Conseil d'Administration dans le suivi de la qualité du portefeuille des filiales du Groupe et dans la détermination des mesures à prendre en vue d'en améliorer la performance, notamment dans :

- La définition et recommandation de l'appétence au risque du Groupe ;
- L'examen et la proposition de limites de risques ;
- L'établissement et la révision des manuels de politique de gestion des risques ou de recouvrement ;
- La revue du profil de risque à travers les principaux risques tels que les risques opérationnels
- La mise en place du comité Anti-Blanchiment.

Jusqu'en septembre 2019, le comité des Risques du Conseil d'Administration d'Oragroup était composé de quatre (4) administrateurs dont deux administrateurs indépendants. Suite à une réorganisation des comités spécialisés du Conseil d'Administration, il a été réduit à 3 administrateurs.

Le Comité s'est réuni sept (7) fois au cours de l'exercice 2019, respectivement le 22 février 2019, le 15 avril 2019, le 23 avril 2019, le 06 septembre 2019, le 13 septembre 2019, le 08 novembre 2019 et le 06 décembre 2019.

Conformément à ses attributions, le Comité a pris connaissance des rapports périodiques soumis par la Direction des Risques et à veiller tout au long de l'exercice 2019 à l'existence et à l'indépendance de la fonction de gestion des risques.

Sur recommandations du Comité des Risques, le Conseil d'Administration a approuvé au cours de l'année 2019 :

- 1) Le Manuel de Politique Générale de Gestion des Risques ;
- 2) Le rapport annuel sur le dispositif global de gestion des risques à soumettre au régulateur ;
- 3) Le nouveau dispositif de la fonction de Gestion des Risques ;
- 4) Le planning annuel des revues et assistances sur sites ;
- 5) L'Amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau
- 6) Le Nouveau dispositif de gouvernance du recouvrement ;
- 7) La charte des fonctions de contrôle Audit Interne-Gestion des Risques-Conformité ;
- 8) L'amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau avec l'introduction des « réunions collectives » ;
- 9) Les limites annuelles de position de change et les limites sur le risque de liquidité.
- 10) La fixation des limites de pertes opérationnelles à 1% du Produit Net Bancaire consolidé ;
- 11) L'amendement à la composition du Comité de Second Niveau ;
- 12) Le nouvel amendement au mécanisme de fonctionnement du Comité de Second Niveau ;

- 13) L'amendement de la tenue du Secrétariat du Comité de Second Niveau suite au repositionnement de la fonction de Gestion des Risques et la création d'un Département de Crédit au niveau d'Oragroup ;
- 14) L'introduction de l'avis de non objection du Directeur des Risques d'Oragroup et sa participation aux réunions collectives du Comité de Second Niveau.

### iii. Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination

<b>Composition du Comité Ethique et Bonne Gouvernance d'Entreprise</b>		
<b>Membres</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>	<b>Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe</b>
<b>Marie-Ange SARAKA YAO</b>	<b>Présidente</b>	<b>Administrateur Indépendant</b>
<b>Brice LODUGNON</b>	<b>Membre</b>	<b>Administrateur</b>
<b>Anne-Claire GREMEAUX</b>	<b>Membre</b>	<b>Administrateur</b>
<b>Guy TANKPINOU</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Directeur Juridique et du Contentieux</b>

Le rôle du Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination est d'assister le Conseil d'Administration pour une meilleure gouvernance au sein du Groupe Orabank et notamment de :

- Appuyer le conseil d'administration dans le développement d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et d'imputabilité ;
- Proposer au conseil d'administration l'adoption de nouvelles pratiques de gouvernance, de code de déontologie, et évaluer celles en vigueur ;
- Exercer un rôle de surveillance en matière de gouvernance, de développement durable et de responsabilité sociale ;
- Conseiller le Président du conseil d'administration en matière d'éthique et de déontologie et l'assister dans ses travaux concernant l'application et l'interprétation du Code d'éthique et de déontologie autant aux membres du conseil d'administration, qu'aux dirigeants sociaux et au personnel.
- Sélectionner de nouveaux administrateurs et de nommer les membres de l'organe exécutif
- Evaluer l'efficacité du Conseil d'Administration ;
- Identifier les administrateurs indépendants potentiels à retenir
- S'assurer en permanence que les procédures établies sont transparentes et respectées
- Formuler des avis et recommandations à l'organe délibérant sur la politique de ressources humaines de l'établissement.

Le Comité Ethique, Bonne Gouvernance et Nomination s'est réuni à cinq reprises, les 12 mars, 08 août, 05 septembre, 11 novembre et 29 novembre. Le taux de présence des membres a été de 93 %. La durée moyenne d'une réunion est de 2h. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année, ont porté sur la gouvernance, la déontologie, la mise en conformité des textes internes avec les nouvelles circulaires de la Commission Bancaire, le recrutement d'administrateur indépendant pour le Groupe et la validation de la nouvelle charte dudit Comité.

#### iv. Le Comité d'Investissement et de la Stratégie

Composition du Comité d'Investissement et de la Stratégie		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Francois KLITTING	Président	Administrateur indépendant
Alassane BA	Membre	Administrateur indépendant
Anne-Claire GREMEAUX	Membre	Administrateur
Serge MIAN	Secrétaire	Directeur des relations investisseurs & partenaires

Le rôle du Comité d'Investissement et de la Stratégie est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- Soutenir les projets de développement du Groupe en encadrant les opérations de croissance interne et externe que le Groupe pourrait être amené à entreprendre par la création de nouvelles filiales ou par le rachat de sociétés existantes et en encadrant tout autre investissement entrepris par le Groupe ;
- Définir et revoir si nécessaire la stratégie d'investissement du Groupe, qui regroupe à la fois la politique d'investissement et les critères d'investissement et veiller au respect de la réglementation applicable, des règles de bonne conduite et des principes directeurs de l'investissement. Le CIS est responsable de la supervision de l'implémentation de cette stratégie d'investissement ;
- Proposer au Conseil d'Administration les grandes orientations stratégiques et le Business Model du Groupe en évaluant sa position stratégique, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés ainsi que les axes de développement à moyen et long terme.

Le Comité d'Investissement et de Stratégie s'est réuni à neuf (09) reprises en 2019, les 25 janvier, 08 février, 22 février, 23 avril, 03 mai, 05 juillet, 12 septembre, 11 novembre et 23 décembre. Le taux de présence des membres a été de 63%. Les principaux sujets traités pendant les séances de cette année sont d'ordre financier (*levées de fonds, renforcement de fonds propres des entités, plan de Trésorerie du Groupe, Animation du titre Oragroup*), stratégique (*Projets de croissance externe, Projets de la Banque Digitale, création d'une SGI pour le groupe*).

#### v. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations		
Membres	Fonction au sein du comité	Fonction au sein du CA ou au sein du Groupe
Alassane BA	Président	Administrateur
Marie-Ange SARAKA YAO	Membre	Administrateur Indépendant
Mbaye THIAM	Membre	Administrateur
Alfred MOUNGA	Secrétaire	Directeur du Capital Humain

Dans le cadre de l'accomplissement de son rôle d'assistance au Conseil d'Administration, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations tient les fonctions et responsabilités suivantes :

- Assister le Conseil dans le processus recrutement des Directeurs holding ;
- Proposer en cas de besoin, les amendements aux procédures de recrutement des Directeurs holding ;
- Veiller à ce que le processus de recrutement des Directeurs holding soit organisé d'une manière rigoureuse, objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que les procédures établies sont transparentes et respectées ;
- Identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflit d'intérêts qui pourraient émaner du processus de recrutement des Directeurs holding en vue de veiller à l'objectivité de ces derniers ;
- Proposer au conseil d'administration, les éléments de rémunération des administrateurs que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Proposer au conseil d'administration, les éléments de rémunération des dirigeants (Directeurs généraux/Directeurs généraux adjoints Groupe, filiales/succursales et Directeurs holding)), que ce dernier soumet à l'assemblée générale ;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre du système de rémunération de la holding et du Groupe ;
- Veiller à ce que ce système soit approprié et cohérent avec la culture et l'appétence pour le risque de la holding, ses activités à long terme, sa stratégie de gestion des risques à long terme, sa performance ainsi que son système de contrôle interne ;
- S'assurer que ce système est en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires ;
- Examiner, analyser et suivre, au moins une fois par an, les plans, les procédures et les résultats du système de rémunération à l'échelle de la holding afin de déterminer s'il crée les incitations permettant une bonne gestion des risques, des fonds propres et de la liquidité ;
- Travailler en étroite collaboration avec le comité des risques qui doit également déterminer si les incitations générées par le système de rémunération tiennent dûment compte du profil de risque de la holding, de ses besoins de fonds propres et de liquidité ainsi que la prévision de ses revenus.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations s'est réuni à six (6) reprises au cours de l'année 2019 et notamment, les 21 février, 12 avril, 9 août, 8 novembre, 4 décembre, 24 décembre. Le taux de présence des membres a été de 89%. Lors des réunions du Comité, ont été notamment abordés :

- La révision des organigrammes du Groupe et des filiales/succursales, conformément à la Circulaire N°04-2017/CB/C,
- La révision de la charte dudit comité
- Les mouvements des Dirigeants
- La réévaluation du poste DGA succursale (*périmètre Côte d'Ivoire*)
- La politique de départ des Dirigeants
- La création d'un 2<sup>ème</sup> poste de DGA à la holding
- Les conditions de rémunération du 2<sup>ème</sup> DGA Groupe

### 1.5. Évaluation de l'activité du conseil

Différentes initiatives ont été prises pour évaluer les performances du Conseil. Ce sujet fait partie des préoccupations constantes du Président du Conseil d'Administration et est en ligne avec la culture et les méthodes de travail en vigueur dans le Groupe.

Le bilan de l'année 2019 a été réalisé avec les membres du Conseil d'Administration à mi-juin 2020. Cette opération qui comporte une enquête dépouillée et analysée par le Comité de Nomination en vue d'une présentation au Conseil, a permis de dégager de nouveaux axes de progrès qui ont été discutés et débattus en Conseil d'Administration.

### 2. Direction Générale : organisation – limitations de pouvoirs

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM exerce les fonctions de Directeur Général, assisté de N'DIAYE Cheikh Tidiane.

Le Directeur Général, et le Directeur Général Adjoint sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et spécialement réservés au Conseil d'Administration par les dispositions légales et/ou par les présents statuts. Leur mandat ne comporte aucune limitation particulière de pouvoirs.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

### 3. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont mentionnées au Titre « ADMISSION ET PRESENTATION AUX ASSEMBLEES » des statuts de la société. Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et, enregistrées soit dans les registres des actions nominatives tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES**  
**EN PLACE ET LA GESTION DES RISQUES**

1. Les procédures de contrôle interne

Les procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques de ORAGROUP s'inscrivent dans le cadre d'un dispositif conforme à la circulaire N°003/2017 de la Commission Bancaire relative à l'organisation du système de contrôle interne des établissements de l'UMOA.

1.1. Dispositif de contrôle interne

Le groupe ORABANK s'est doté d'un dispositif de contrôle interne qui s'articule en trois niveaux de contrôle ou lignes de défense :

- **Le contrôle de premier niveau** est d'abord effectué par les agents opérationnels sur leur processus de travail pour veiller à la régularité, la sécurité et la validation des opérations. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique qui veille au bon fonctionnement du contrôle opérationnel et permet d'assurer que les procédures de traitement des opérations sont respectées à tous les échelons de l'établissement. Ces contrôles a priori sont complétés de contrôles à posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs.
- **Le contrôle de second niveau** intervient ensuite pour vérifier, selon une périodicité adaptée, la régularité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des contrôles de premier niveau effectués par les unités opérationnelles. Le contrôle de second niveau couvre toutes les activités de la banque.
- **Le contrôle de troisième niveau** revoit le dispositif de contrôle permanent (*contrôle de premier et de second niveau*) sur un périmètre spécifique pour s'assurer de la régularité et la conformité des opérations, le respect des procédures et l'efficacité des dispositifs précédents, notamment leur adéquation à la nature de l'ensemble des risques associés aux opérations.

1.2. Au niveau de la Qualité et fiabilité de l'information comptable et financière

La fiabilité de l'information financière réside dans la mise en place de procédures de contrôle interne visant à détailler les étapes dans le cadre de l'enregistrement et la bonne prise en compte des opérations réalisées par l'organisation, afin de produire les états financiers, qui donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat dans le respect des principes et règles comptables en vigueur. La qualité de ce dispositif de contrôle interne comptable et financier se retrouve aussi au travers :

- D'une séparation des tâches qui permet de bien distinguer les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- D'une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations produites, et leurs destinataires ;
- D'un mécanisme permettant de s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables généralement en vigueur

## 2. Les procédures de gestion des risques

Le Groupe Orabank dispose de fonctions de contrôle en matière d'audit interne, de gestion des risques et de conformité.

Chacune des fonctions de contrôle est placée sous l'autorité d'un directeur et dépend hiérarchiquement du Directeur Général et fonctionnellement du Conseil d'administration qui est responsable de leur sélection, de la supervision de leur performance ainsi que de leur révocation. Chacune des fonctions de contrôle :

- Est dotée de ressources humaines compétentes et quantitativement suffisantes pour mener à bien sa mission ;
- Maintient à jour les connaissances acquises et assure une formation continue et actualisée à chacun des membres du personnel qui lui sont affectés ;
- Est indépendante et permanente ;
- Dispose de la notoriété et de l'autorité suffisantes pour que les responsables s'acquittent de leurs devoirs ;
- Détecte et gère les conflits d'intérêts apparents et potentiels ;
- Communique aux organes de gouvernance des informations exactes, à jour et intelligibles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

La fonction gestion des risques supervise les risques pris sur l'ensemble des activités du Groupe Orabank. Le dispositif de gouvernance de la fonction de gestion des risques au sein du Groupe Orabank assure une participation effective du Conseil d'Administration et de l'organe exécutif à travers la supervision des fonctions ainsi que de l'existence d'un réel environnement de gestion des risques.

La structure organisationnelle de la Gestion des risques du Groupe Orabank est organisée autour de trois principaux piliers :

- Gouvernance
- Gestion
- Contrôle

Cette structure permet ainsi :

- Une supervision par le Conseil d'Administration et l'Organe Exécutif ;
- L'existence de fonctions indépendantes de gestion des risques assurant une séparation ; entre les unités opérationnelles et les fonctions de contrôle ;
- L'existence d'unités indépendantes de contrôle.

Au sein du Groupe Orabank, le Conseil d'Administration exerce la supervision de la gestion des risques à travers ses comités spécialisés que sont le Comité des risques et le Comité d'audit.

Le Comité des risques est chargé d'assister l'organe délibérant dans sa mission de surveillance de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques. Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe délibérant dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne, y compris l'audit interne.

La structure de la gestion des risques au sein du Groupe Orabank comprend un ensemble de politiques, de normes, de procédures et de processus conçus afin d'identifier, de mesurer, de monitorer et de reporter l'exposition à tous les risques de manière effective au sein du Groupe.

La Gestion des Risques à travers le Comité des Risques, le Comité de Direction, le Comité de Second Niveau, le Comité de Premier Niveau (*pour les entités*), le Comité de Gestion Actif-Passif, le Comité des Risques Opérationnels, le Comité de Suivi des Portefeuilles, le Comité RSE, le Comité Produits Nouveaux, les Comités du dispositif de recouvrement assurent à tous les niveaux une implémentation effective des directives et décisions du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année 2019, les réunions des Comités des risques se sont tenues à une fréquence régulière. Ainsi, 32 réunions se sont tenues au niveau de la Holding et de toutes les entités. Par ailleurs, afin de renforcer la surveillance des activités de gestion des risques, la Direction des Risques d'Oragroup a participé à toutes les réunions des Comités des risques des Conseils d'Administrations des entités du Groupe.

### **TROISIEME PARTIE :**

#### **REGLES ET PRINCIPES ADOPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

##### 1. Généralités

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont déterminés conformément aux dispositions de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE. Ils font l'objet d'une proposition initiale du Conseil d'Administration qui les soumet à la validation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En amont de cette procédure décrite ci-dessus, le Comité des Ressources Humaines et Rémunérations d'ORAGROUP est chargé de faire des propositions au Conseil sur :

- Les indemnités de fonction des administrateurs.
- La politique de rémunération des mandataires sociaux d'ORAGROUP
- La rémunération, des cadres dirigeants sur la politique d'actionnariat salarié d'ORAGROUP.

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2019 a proposé à l'Assemblée Générale la somme de 415 000 euros soit la contrevaletur de F CFA de 272 222 155 comme indemnité de fonction des administrateurs au titre de l'exercice 2019 pour couvrir aussi bien les réunions du Conseil que les travaux en comités spécialisés.

Cette proposition a été validée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2019 qui a donc alloué au Conseil la somme globale de 415 000 euros, soit la contrevaletur de F CFA de 272 222 155 que le Conseil a lui-même réparti après entre ses membres.

2. Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances

#### **Administrateurs :**

Les Administrateurs d'ORAGROUP bénéficient d'une indemnité de fonction dont le montant global est proposé par le Conseil d'Administration et soumis pour approbation à l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice clos. Une fois ce montant global adopté, les indemnités de fonction sont réparties entre les Administrateurs, personnes physiques et morales, entre eux, de façon discrétionnaire, dans le respect des dispositions légales et fiscales. Hormis ces indemnités de fonction, les Administrateurs ont droit aux remboursements de leurs frais de voyages et d'hébergement pour assister aux réunions du Conseil d'Administration.

#### **Directeurs Généraux :**

Les rémunérations des Directeurs (*Directeur Général et Directeur Général Adjoint*) sont arrêtées par le Conseil d'Administration qui procède à leur nomination. Ainsi, les rémunérations et avantages du Directeur Général, Monsieur Ferdinand NGON KEMOUM, et de son adjoint Monsieur N'DIAYE Cheikh Tidiane ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les montants de leurs rémunérations ainsi que leurs avantages en nature perçus au cours de l'exercice 2019, y compris les BSA ont régulièrement été transmis aux Commissaires aux Comptes.

**QUATRIEME PARTIE :**  
**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS**  
**TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DE CES MANDATAIRES DURANT**  
**L'EXERCICE (Cf. annexe 2)**

**CINQUIEME PARTIE :**  
**CONCLUSION**

Les activités d'ORAGROUP au cours de l'année 2019, se sont déroulées dans le respect de l'orthodoxie. Les instances décisionnelles d'ORAGROUP, notamment le Conseil d'Administration et ses Comités se sont régulièrement réunies avec le souci permanent de l'amélioration de la gouvernance engagée les exercices précédents.

Sous la supervision générale du Comité d'Audit, les contrôles de deuxième et troisième niveau ont couvert l'ensemble des activités et services de l'Institution avec des résultats satisfaisants quant à la maîtrise du risque. Ils donnent une assurance raisonnable quant à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations.

ORAGROUP poursuivra en 2020, le renforcement de sa gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles Circulaires 1, 2, 3, 4 et 5 de la Commission Bancaire entrées en application le 02 juillet 2018, et le renforcement des capacités de son personnel pour maintenir un niveau de service élevé en faveur de la clientèle, dans un souci permanent de maîtrise des risques et de préservation de la qualité de sa signature.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Vincent LE GUENNOU**

**ANNEXE 1**  
**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ORAGROUP AU**  
**31/12/19**

N°	COURTE BIOGRAPHIE
1	<p><b>M. Vincent LE GUENNOU</b>, de nationalité française est Co-fondateur, Managing Director, et co-CEO d'Emerging Capital Partners (ECP). En tant que partenaire fondateur, il remplit la fonction de Directeur Général de la structure.</p> <p>ECP, qui gère un portefeuille de plus de 2 milliards de dollars à travers plusieurs fonds, est leader dans le secteur du capital-investissement exclusivement dédié à l'Afrique. Comme Co-Directeur Général, M. Le GUENNOU a mis en place la stratégie d'investissement d'ECP et s'occupe de la relation avec les actionnaires et les investisseurs du fonds. Il est aussi membre du Comité d'investissement et du Comité exécutif d'ECP. M. LE GUENNOU dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p>
2	<p><b>M. Brice LODUGNON</b>, de nationalité ivoirienne, est Managing Director au sein d'Emerging Capital Partners. Avant de rejoindre ECP, Brice Lodugnon exerçait en tant qu'Investment Officer chez EMP Global depuis 2001. Auparavant, il a occupé les fonctions de Conseiller Technique pour les affaires économiques et financières au Ministère des Infrastructures Economiques de Côte d'Ivoire et Associate à Taylor Dejongh Inc., à Washington DC. M. LODUGNON dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p>
3	<p><b>M. Ferdinand NGON KEMOUM</b>, de nationalité camerounaise, est administrateur et également actuel Directeur Général d'Oragroup S.A. Avant de prendre ces mandats d'administrateur et de dirigeant exécutif d'Oragroup, Monsieur NGON était partenaire et Directeur Général de ECP. Avant de rejoindre ECP, il était Managing Director au sein de Framlington Asset Management, un gestionnaire de fonds britannique. Ferdinand a aussi occupé plusieurs postes à responsabilité, chez LOITA Capital Partners International, une banque d'affaires basée à Johannesburg, en Afrique du Sud. M. Ngon dispose de huit (8) actions d'Oragroup.</p>
4	<p><b>M. William NKONTCHOU</b>, de nationalité camerounaise, est Directeur chez ECP et participe à la recherche d'opportunités, la structuration, la réalisation et le monitoring des investissements à ECP depuis début 2008. Il a débuté sa carrière avec le Technical Leadership Program et le Corporate Audit Staff Program au sein des différentes divisions de General Electric, parmi lesquelles GE Healthcare (France/South Africa), GE Capital (England), Corporate Sourcing Initiatives (England) et CNBC (USA). En 2001, il rejoint l'équipe de Merrill Lynch Investment Banking à Londres, où il a réalisé des missions de conseil pour la clientèle européenne.</p>
5	<p><b>Mme Anne-Claire GREMEAUX</b> est Représentante Permanente de la société ECP Financial Holding Administrateur, au Conseil. Elle est de nationalité française et occupe le poste de Directrice juridique des Affaires Francophones de Emerging Capital Partners (ECP). Avant de rejoindre ECP, Anne-Claire a occupé les postes de Directrice de cabinet du Président et de Directrice juridique de la Division Thermique du Groupe ContourGlobal, où elle était également Vice-Président, membre du Comité Exécutif Senior et Administrateur de plusieurs sociétés du Groupe. Elle était auparavant avocate inscrite au Barreau de Paris.</p>

6	<p><b>M. M'Baye THIAM</b>, de nationalité sénégalaise, est conseiller du Président de la BOAD. Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur Financier de la BOAD de 1995 à 2008. Il fut administrateur de la BRVM, de Bank of Africa Bénin, Vice-Président de la CRRAE UMOA et Président du Comité d'audit. M. Thiam est actuellement Administrateur d'Oragroup SA, Président du Conseil d'Administration d'Orabank Côte d'Ivoire et Président du Conseil d'Administration de la SICAV Abdou Diouf.</p>
7	<p><b>M. François KLITTING</b> est Administrateur Indépendant, de nationalité française, est Directeur Général et administrateur de Spirit, une société française intervenant dans le secteur de l'immobilier.</p> <p>Auparavant, il a occupé plusieurs positions clés dont celle de Directeur des Activités Financières du Crédit d'Equipe des PME de 1990 à 1997, de Directeur Financier d'AXA Investment managers de 1997 à 2000, de Directeur des Investissements d'AXA France de 2000 à 2002, de Directeur Général d'AXA Banque de 2003 à 2007 de Président d'AXA Assistance France de 2008 à 2016. M. Klitting est par ailleurs administrateur d'AXA Crédit, société marocaine de crédit à la consommation.</p>
8	<p><b>Mme Marie-Ange SARAKA YAO</b>, est Administrateur Indépendant, de nationalité franco-ivoirienne est directrice générale du département de mobilisation des ressources et des partenariats avec le secteur privé de Gavi, l'Alliance du Vaccin fondée en 2000. De par son parcours, Marie-Ange Saraka-Yao a acquis une solide expérience d'une vingtaine d'années en leadership stratégique, élaboration de politiques, innovation financière et mobilisation des ressources au sein de marchés émergents et internationaux. Depuis son arrivée à Gavi en 2011, ses compétences en leadership ont été déterminantes dans la réalisation de la plus importante levée de fonds, de près de 18 milliards de dollars américains entre 2011 et 2015, de l'histoire de Gavi. Avant de rejoindre Gavi, Mme Saraka-Yao a occupé plusieurs postes de direction notamment dans des sociétés financières internationales et des banques multilatérales de développement notamment le groupe de la banque mondiale et la banque africaine de développement. Mme Saraka-Yao est franco-ivoirienne. Titulaire d'une Maîtrise en administration des affaires de l'université de Wharton en Pennsylvanie et diplômée de l'ESSEC à Paris, elle parle couramment l'anglais, le français et le portugais.</p>
9	<p><b>M. Alassane BA</b>, est un Senior banquier d'investissement ayant 30 d'expérience dans le domaine bancaire et le financement des infrastructures et l'immobilier. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure en Management pour Banque de Paris I Sorbonne - France et du Centre d'Etudes Economiques, Financières et Bancaires (CEFEB) de Marseille France. Il a été Chef de Division pour Industries et Services Secteur privé à la Banque africaine de Développement, Directeur général Shelter Afrique à Nairobi au Kenya, Conseiller Principal du Vice-Président chargé du Secteur Privé, Infrastructure et l'Intégration Régionale à la BAD, Directeur Général p.i. Africa50 Infrastructure Fund. Depuis Septembre 2017, il est le DG de Diarama Advisory Partners, société indépendante de Conseil spécialisée en marché de capitaux, financement des infrastructures et l'immobilier. Monsieur BA est depuis novembre 2017, membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).</p>

**ANNEXE 2**  
**LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS**  
**TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL**  
**DURANT L'EXERCICE 2019**

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
<b>VINCENT LE GUENNOU</b>			
GAM	SA	Président du Conseil d'Administration	Algérie
Thunnus Overseas Group	SAS	Administrateur	France
ECP Cameroun		Administrateur	Cameroun
EMP WAM		Président du Conseil d'Administration	Côte d'Ivoire
Eranove	SA	Président du Conseil d'Administration	France
CIE	SA	Représentant permanent de ECP Finagestion Sarl	Côte d'Ivoire
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SDE	SA	Administrateur	Sénégal
ECP Financial Holdings		Administrateur	Ile Maurice
ECP AFRICA FUND II France	SAS	Président	France
ECP Manager France	SAS	Président	France
<b>M'BAYE THIAM</b>			
SICAV Abdou DIOUF		Président du Conseil d'Administration	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Président du Conseil d'Administration	Côte d'Ivoire
<b>FRANÇOIS KLITTING</b>			
Spirit		Administrateur	France
Spirit Promotion		Administrateur	France
Spirit Entreprises		Administrateur	France
Spirit REIM		Administrateur	France
AXA Crédit		Administrateur	Maroc
Spirit		Directeur Général	France
<b>WILLIAM NKONTCHOU</b>			
Orabank Togo	SA	Administrateur	Togo
Orabank Bénin	SA	Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée	SA	Administrateur	Guinée
Orabank Tchad	SA	Administrateur	Mauritanie
Orabank Gabon	SA	Administrateur	Gabon
Orabank Mauritanie	SA	Administrateur	Mauritanie
FTSL	SA	Administrateur	Cameroun
Finandev Africa Holdings		Administrateur	Ile Maurice
Thunnus Group Overseas	SAS	Administrateur	France
Pêche & Froid Océan Indien	SA	Administrateur	Madagascar

<b>BRICE LODUGNON</b>			
Orabank Togo	SA	Administrateur	Togo
Orabank Bénin	SA	Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée	SA	Administrateur	Guinée
Orabank Tchad	SA	Administrateur	Mauritanie
Orabank Gabon	SA	Administrateur	Gabon
CIE	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
CIPREL	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
SDE	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Eranove	SA	Administrateur	France
Novaera	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
EMP CAM		Administrateur	Cameroun
AMCHAM CI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
ECP Afrique de l'Ouest		Président /CEO	Côte d'Ivoire
<b>ALASSANE BA</b>			
AERIA	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
DIARAMA Advisory Partners		CEO	Côte d'Ivoire
<b>FERDINAND NGON KEMOUM</b>			
Orabank Togo	SA	Administrateur	Togo
Orabank Bénin	SA	Administrateur	Bénin
Orabank Côte d'Ivoire	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
Orabank Guinée	SA	Administrateur	Guinée
Orabank Mauritanie	SA	Administrateur	Mauritanie
Orabank Gabon	SA	Administrateur	Gabon
Orabank Tchad	SA	Président du Conseil	Tchad
ECP Financial Holding	SA	Administrateur	Ile Maurice
ECP Central Afrique		Président/CEO	Cameroun
<b>ANNE-CLAIRE GREMEAUX</b>			
ECP Paris		Director Legal Affairs, Francophone Investments	France
<b>MARIE-ANGE SARAKA YAO</b>			
SODECI	SA	Administrateur	Côte d'Ivoire
GAVI	Fondation	Directrice Générale mobilisation de ressources et financements innovants	Suisse